

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

## Décision n° 37019 du 23 juin 2022

**portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6-2 du décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (OG CAT. A) – session 2022.**

NOR : INTJ2218627S

### **Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement du corps d'officiers de la gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 23 juin 2022.

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

À l'issue des épreuves orales et sportives d'admission du concours OG CAT. A – session 2022 – une candidate est déclarée admise.

Madame                      Mondet                      Oriane                      N° Candidature                      1201440

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,  
Le général de division Christophe BOYER,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**ORIGINAL SIGNÉ**